

Règlement AWARDS 2024-2025

1. Définition :

Les Awards sont une récompense sportive par série dans les divisions régionales séniors et administrative attribuée par saison sportive aux joueurs, coaches, arbitres, secrétaires de l'AWBB. Ils sont attribués sur la base de critères objectifs et sur la base des votes des membres fédéraux de différentes catégories.

2. Modalités de vote pour les joueuses, joueurs et coaches :

Les listes des joueurs et des coaches sont envoyés **aux coaches et aux clubs.**

Les votes se font en deux tours ; un premier tour clôturé le 31 décembre 2024, ensuite un deuxième tour se clôturant le 30 avril 2025.

Les coaches votent pour les joueurs, les joueuses, les coaches évoluant dans leur série.

Au terme de la saison 2024-2025, celui qui aura récolté le plus de points, sera déclaré lauréat de sa série.

Si le nombre de votants n'atteint pas 50% pour une catégorie, l'Award de la série concernée ne sera pas attribué.

En cas d'égalité, **le nominé du club** ayant le plus d'équipes inscrites en championnat régional AWBB (seniors et jeunes) sera déclaré le lauréat de sa série.

Dès que les 5 nominés des divisions seront connus, un nouveau vote aura lieu entre ces candidats (mêmes modalités que pour le premier tour), pour déterminer le podium dans chaque série.

Les votes doivent être envoyés exclusivement à Marèse Joliet m.joliet@awbb.be

Toute joueuse, joueur, coach **qui aura été** exclu au cours de la saison 2024-2025 est éliminé d'office.

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball a.s.b.l.

Avenue Paul-Henri Spaak, 17/3 • 1060 Bruxelles

☎ : 32 (0)2 521.48.79 • 📠 : 32 (0)2 522.18.15 • direction@awbb.be • <http://www.awbb.be>

N° RPM : 0476.156.667 • Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles

• IBAN: BE02 1030 6751 8940 • BIC: NICA BE BB

2.1. En ce qui concerne les coaches

Pour le premier tour, seuls les votes des coaches sont pris en considération.

Il y a lieu de voter pour chaque coach de chaque équipe en attribuant des points allant de 5 (« le meilleur ») à 1 (« le moins bon »).

Pour le second tour, outre le second vote des coaches, seront pris en considération seuls les coaches

- qui sont toujours à la direction de leur équipe,
- dont l'équipe a terminé dans les 5 premières places du championnat (3 points étant attribués au champion, 2 au second et 1 point à toute autre équipe),
- dont l'équipe a participé à la coupe AWBB (3 points étant attribués au vainqueur, 2 au finaliste et 1 point à toute autre équipe).

2.2. En ce qui concerne les joueuses et joueurs

Pour le premier tour, seuls les votes des coaches sont pris en considération.

Il y a lieu de voter pour chaque joueur de chaque équipe en attribuant des points allant de 5 (« le meilleur ») à 1 (« le moins bon »).

Pour le second tour, outre le second vote des coaches, seront pris en considération seuls les joueurs ou les joueuses

- qui ont participé à plus de 50% de rencontres de championnat
- dont l'équipe a terminé dans les 5 premières places du championnat (3 points étant attribués au champion, 2 au second et 1 point à toute autre équipe)
- dont l'équipe a participé à la Coupe AWBB (3 points étant attribués au vainqueur, 2 au finaliste et 1 point à toute autre équipe)

3. Prix du Public :

Pour la première fois, un prix du public sera organisé et les modalités seront déterminées ultérieurement.

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball a.s.b.l.

Avenue Paul-Henri Spaak, 17/3 • 1060 Bruxelles

☎ : 32 (0)2 521.48.79 • 📠 : 32 (0)2 522.18.15 • direction@awbb.be • <http://www.awbb.be>

N° RPM : 0476.156.667 • Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles

• IBAN: BE02 1030 6751 8940 • BIC: NICA BE BB